

entre
Vousins



**Appel à projets,
devenez acteur de votre résidence !**

*Scannez le QR code
et déposez votre idée sur la plateforme*



<https://initiatives.icfhabitat.fr/>

LANCEMENT
JUILLET 2024

ICF HABITAT





**ICF HABITAT VOUS PROPOSE DE
DEVENIR ACTEURS DE VOTRE
RÉSIDENCE À TRAVERS SON APPEL
À PROJETS ENTRE-VOISINS.**

DE QUOI S'AGIT IL ?

Il s'agit de vous aider à mettre en place des projets visant à améliorer la vie en collectivité dans votre résidence, créer ou renforcer le lien entre voisins et développer la solidarité entre les générations.

POUR PARTICIPER, C'EST TRÈS SIMPLE !

Vous pouvez déposer vos idées de deux manières :

- soit sur la plateforme numérique via le formulaire en ligne :

<https://initiatives.icfhabitat.fr>

La création d'un compte est nécessaire pour s'identifier sur la plate-forme avant la saisie de la fiche « Dépôt d'idée » (précisant le nom, le prénom, le nom de la commune et le code postal, numéro de compte affaire, l'adresse mail et un mot de passe personnel),

- soit sur le formulaire papier (disponible dans les bureaux des gestionnaires d'immeubles ou gardiens, auprès des conseillers sociaux ou bien téléchargeable sur le site Internet dédié).

Les dossiers papier sont à retourner ICF Habitat :

- par mail à :

entre-voisins@icfhabitat.fr : si vous résidez sur les territoires : Midi-Pyrénées, Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, Centre-Val de Loire, Normandie et Pays de la Loire

devenonsacteurs@icfhabitat.fr : si vous résidez sur les territoires : Rhône Alpes, Bourgogne, Provence Alpes Côte d'Azur, Languedoc Roussillon

- ou bien directement à votre interlocuteur ICF Habitat (gestionnaires d'immeubles, gardiens ou conseillers sociaux)



Votre conseiller social pourra vous aider à déposer votre idée en ligne ou à remplir le dossier avant le **30 SEPTEMBRE 2024**.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Cet appel à projet est ouvert à toutes les associations d'habitants et tous les habitants des résidences ICF Habitat Atlantique et Sud-Est Méditerranée. Attention, si le projet est porté par des particuliers, il doit être présenté, dans la mesure du possible, par au moins deux locataires.

QUE DEVIENNENT LES PROJETS SÉLECTIONNÉS ?

Les projets sélectionnés bénéficieront d'une aide financière et méthodologique.

Nous vous aiderons, si vous le souhaitez, à mener à bien votre projet. Nous pourrions vous accompagner dans toutes les étapes du projet :

- soutien pour la communication,
- relation avec les partenaires (financeurs, élus locaux...),
- évaluation et développement sur le long terme.

LES ÉTAPES À SUIVRE POUR PARTICIPER

1

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2024

Déposez votre idée sur :

<https://initiatives.icfhabitat.fr>

La création d'un compte est nécessaire pour s'identifier sur la plateforme avant la saisie de la fiche « Dépôt d'idée » (précisant le nom, le prénom, le nom de la commune et le code postal, le numéro de compte affaire, l'adresse mail et un mot de passe personnel).

2

DU 01 AU 20 OCTOBRE 2024

Les idées sont analysées par les services d'ICF Habitat. La commission valide chaque projet. Les projets soumis au vote font l'objet d'une publication sur la plateforme numérique dédiée.

3

LA CAMPAGNE

Grâce à un kit de campagne, faites la promotion de votre projet auprès de vos voisins.

4

DU 21 OCTOBRE AU 11 NOVEMBRE 2024

Tous les locataires et salariés d'ICF Habitat peuvent voter sans condition sur :

<https://initiatives.icfhabitat.fr>

5

2025

La subvention sera versée et votre projet pourra se réaliser.